



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Pas de complexe : revendiquons des emplois, des salaires et des carrières à hauteur de nos qualifications

L'argent existe pour créer des emplois et à la fois améliorer les salaires et les carrières dans la recherche. 200 milliards d'aides sont accordées chaque année aux entreprises par l'État et les collectivités territoriales. Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi coûtera 17 milliards par an aux finances publiques quant au Crédit Impôt Recherche c'est plus de 6 milliards. Et pourtant ces aides n'ont guère créé d'emplois ni favorisé l'investissement. Rappelons que la moitié du CIR permettrait de créer 50 000 emplois dans la recherche publique.

Voilà des années que la situation des organismes de recherche se dégrade. Des emplois ont été perdus par milliers (près de 3 000 au seul CNRS). Après nous avoir expliqué qu'en contrepartie de la sécurité de l'emploi et de la passion de la recherche, nous pouvions bien accepter des carrières au rabais et des salaires en berne, maintenant les Directions d'organismes, notamment celle du CNRS nous disent qu'il faut sacrifier les rémunérations pour maintenir les emplois. Ce n'est plus supportable, nous refusons de nous laisser faire !

Derrière ce discours, il y a la volonté imposée par le ministère et acceptée par les Directions des EPST de créer un différentiel de rémunérations entre les universités et les organismes pour inciter, les personnels et notamment les chercheurs à quitter les organismes pour rejoindre les universités. C'est d'ailleurs l'objectif clairement affiché par la Cour des comptes dans son dernier rapport de février 2015 (« la gestion des chercheurs »). Tout est accéléré par le délabrement des services du secrétariat d'État à l'ESR incapables de négocier avec les syndicats et la position des Directions d'organismes qui ne revendiquent plus rien pour leurs personnels.

Blocage des salaires : Le point d'indice est gelé depuis 2010 et le sera, selon le gouvernement, jusqu'en 2017. Comme tous les fonctionnaires, nous avons perdu 12,8% de pouvoir d'achat depuis janvier 2000.

Primes : Le blocage des salaires a été partiellement compensé dans de nombreux secteurs de la Fonction publique par la montée des primes. Ce n'est pas le cas dans les EPST (CNRS, Inserm, IRD, INRIA...). Dans de nombreux ministères, les primes de catégories C et B sont souvent le double de la PPRS. Pour les fonctionnaires de catégorie A+ (équivalents aux IR et aux chercheurs) les primes sont égales à 53% du salaire contre 13% dans les EPST en moyenne. Ne soyons pas naïfs, s'il faut intégrer les primes dans les salaires, notamment pour le calcul des pensions car le Régime Additionnel de la Fonction Publique est une quasi escroquerie, pas la peine d'avoir les plus faibles rémunérations de toute la Fonction publique d'Etat.

Pour les personnels techniques : actuellement, les primes des ITRF dépassent nettement celles des ITA. Les bilans sociaux 2013 montrent sans ambiguïté que le budget prime des universités est nettement supérieur à celui des EPST. La moyenne des primes par agent à grade égal (incluant les sur-primes et donc les choix de la hiérarchie) est présenté sur le tableau ci-dessous, avec les montants de référence pour le CNRS.

Pour les chercheurs : la prime de recherche est ridicule et la PES n'est attribuée qu'à 20% des chercheurs et encore avec l'engagement d'accepter 60h d'enseignement. Cependant il existe d'autres solutions. A l'Ifsttar, EPST qui dépend du ministère de l'environnement, tous les CR ont une prime de 3500€ par an et les DR de 5400€, sans aucune modulation.

Les carrières : Pour les IT, la progression de carrière est contrainte par le statut qui limite les changements de corps en fonction de nombre de recrutements externes. Pour les chercheurs, voilà des années que le ministère, avec l'assentiment des Directions, refuse la prolongation de la carrière des CR, que ce soit par un allongement de la grille ou par la création d'une classe exceptionnelle comme celle des MCF (18% des MCF sont en classe exceptionnelle).

Comparaison de la PPRS moyenne par grade dans les universités et les EPST

	PPRS annuelle moyenne en € (incluant les surprimes) Bilan sociaux 2013			Prime moyenne de référence CNRS INSERM
	Universités RCE	CNRS	INSERM	
IRHC	10650	8200	12160	6828
IR1	8547	6970	8788	6268
IR2	7148	5263	6060	4756
IEHC	5827	4683	4720	4045
IE1	5003	3940	4115	3334
IE2	4942	3878		3334
AI	4099	3271	3214	2709
TCE	3768	3181	3038	2688
TCS	3612	2850	2610	2380
TCN	3421	2813		2380
ATP1	2451	2290	2081	2023
ATP2	2396	2274		2023
ATR1	2279	2255		2023
ATR2	2279	2023		2023

Le SNTRS-CGT n'oppose pas les personnels des EPST avec ceux des universités qui sont un peu moins mal rémunérés. Ce différentiel comme explicité plus haut est fait à dessein pour rendre plus attractives les universités au détriment des organismes. Nous ne voulons plus être les dindons de la farce ! Augmenter les salaires, c'est indispensable ! Indispensable pour compenser la baisse continue de notre pouvoir d'achat, indispensable pour rendre attractives nos professions, indispensable pour défendre nos organismes. Une réelle amélioration des rémunérations et des carrières est possible. Mais celle-ci ne pourra être obtenue que par la lutte des salariés. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à débattre et agir pour porter leurs revendications auprès de leur Direction d'organisme et du ministère.

Le SNTRS-CGT revendique

- Le début de carrière à 1700€, le déblocage du point d'indice et sa revalorisation pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat
- Des créations de postes et le déblocage des carrières
- La refonte des grilles
- La revalorisation des primes à 20 % pour tous, avec intégration dans le salaire

<p>ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS</p> <p>THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i></p>	<p style="text-align: center;">J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</p> <p>NOM : _____ Prénom : _____</p> <p>Corps et grade : _____</p> <p>Adresse du labo ou service : _____</p> <p>Téléphone : _____ Fax: _____</p> <p>Courrier Electronique : _____</p>
<p>SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>	